



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



22084347

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Contentieux

05 JUL 2022

LE Greffier

N° d'entreprise : **0465 348 887**

Nom

(en entier) : **European Safety Maintenance**

(en abrégé) : **ESM**

Forme légale : **Srl fs**

Adresse complète du siège : **Rue de la Providence, 114 à 6030 Marchienne-au-Pont**

Objet de l'acte : **Pouvoirs de signature**

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 19/05/2022 :

Le Conseil d'Administration prend acte de l'entrée en fonction de M. Jérôme Charlier, en tant directeur général adjoint, le 1er avril 2022, et lui octroie, à cette date, les pouvoirs de signature suivants :

1. Encaisser de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit, retirer ou transférer toutes sommes ou valeurs consignées ; donner bonne et valable quittance et décharger au nom de la société de toutes sommes ou valeurs reçues, payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la société pourrait devoir.

2. Signer, négocier, endosser, émettre tous effets de paiement, mandats, chèques, traites, billets à ordre, bons de virements et autres documents nécessaires ; accepter, avaliser toutes traites, prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus ; faire établir ou accepter toutes compensations, accepter et consentir toutes subrogations, novations, dation en paiement, etc.

3. Retirer au nom de la société, de la Poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir à domicile les lettres, caisses, paquets, colis, recommandés ou non, chargés ou non, et ceux renfermant des valeurs déclarées ; se faire remettre tous dépôts ; présenter les connaissements, lettres de voiture et autres documents nécessaires ; signer toutes pièces et décharges.

4. Dresser tous inventaires des biens et valeurs quelconques pouvant appartenir à la société.

5. Requérir toutes inscriptions, modifications ou radiations à la Banque Carrefour des Entreprises.

6. Solliciter l'affiliation de la société à tous organismes d'ordre professionnel.

7. Représenter la société devant toutes administrations publiques ou privées.

8. Le directeur général adjoint a le pouvoir de nommer, révoquer, destituer tous les agents et employés, fixer leurs traitements, remises, salaires, gratifications, ainsi que toutes les autres conditions de leur admission et de leur départ. Pour les cadres, il devra au préalable avoir obtenu deux accords : celui du Directeur Général et/ou celui du Président et/ou celui du Vice-Président du Conseil d'Administration.

Tout autre contrat d'engagement peut être signé par Jérôme Charlier avec l'accord de Marc UBAGHS.

Pour les paiements, le pouvoir de signature, seul, de Jérôme Charlier est limité à une valeur unitaire inférieure ou égale à 20.000 €.

Pour les commandes commerciales, le directeur général adjoint dispose d'un pouvoir de signature, seul, jusqu'à 100.000 €. Pour les offres commerciales, le pouvoir de signature de Jérôme Charlier est limité à 500.000 €. Au-delà de ces montants et jusqu'à 1.000.000 €, la signature est conjointe avec celle du Directeur Général.

Le Conseil d'Administration prend acte de la décision de la Commission des Rémunérations qui a accordé, le 05/04/2022, à Mme Nathalie Brisack, le titre de directrice d'exploitation de European Safety Maintenance.

Le Conseil d'Administration prend acte de l'entrée en fonction de Mme Nancy Debecker, en tant que directrice commerciale, le 1er juin 2022, et précise qu'à partir de cette date, elle pourra signer, seule, des offres commerciales d'une valeur inférieure ou égale à 20.000 €.

Christian Colles

Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2022 - Annexes du Moniteur belge